



# Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°61 – Septembre 2016

## Pêches électriques annuelles de suivi des populations piscicoles

### *Les poissons sensibles au manque d'eau et au réchauffement*



Les poissons occupent toute la chaîne trophique, et notamment son dernier maillon. Ils constituent à ce titre un excellent intégrateur de la qualité du milieu aquatique dans ses dimensions physiques et biologiques, et sont particulièrement propices à l'évaluation de l'état de l'environnement aquatique d'eau douce.

Les peuplements piscicoles sont donc utilisés depuis quelques années comme indicateur biologique pertinent et font l'objet de suivis réguliers.

L'Indice Poisson Rivière, établi en 2002, est basé sur la comparaison du peuplement observé dans les milieux avec un peuplement de référence (non perturbé). Normalisé depuis 2004 (NFT-90-344), il est conforme aux prescriptions européennes de la Directive Cadre sur l'Eau concernant l'évaluation de l'état écologique des cours d'eau. L'indice donne une note d'autant plus élevée que l'écart à la situation de référence est élevée.

La très faible pluviométrie estivale et la sécheresse qui en a découlé, ont des conséquences sur la vie aquatique. Le réchauffement des eaux et la baisse des débits poussent les poissons à trouver des zones refuges. La campagne de pêches électriques réalisée sur les 9 stations du bassin versant a révélé une baisse de densité du nombre de truites sur la plupart des stations amont. Cette variation de densité ne met pas en péril les populations, mais permet de mesurer l'impact des fluctuations des niveaux de pluviométrie, et particulièrement par rapport à l'intensité d'épisodes hors normes : sécheresse, précipitations violentes...

### *Mise en œuvre de la pêche électrique*

La pêche électrique ou électropêche désigne tous les moyens de pêcher des organismes aquatiques (poissons en général) au moyen d'un courant électrique. Cette technique est normalisée et fait l'objet d'un protocole de sécurité. Les poissons sont attirés puis paralysés par le champ magnétique électrique créé ; ainsi ils remontent à la surface et peuvent être capturés à l'épuisette. Ils sont ensuite maintenus en vivier le temps de réaliser une biométrie (taille, poids...). Cette technique présente l'avantage de ne pas être dommageable aux poissons, d'offrir de réelles garanties d'efficacité et de présenter un protocole reproductible.



Le réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau est piloté par la fédération de pêche de la Loire sous mandat du Département de la Loire qui est maître d'ouvrage. Le SYMILAV met à disposition du personnel sur le terrain pour la réalisation des pêches électriques.



## Les écrevisses à pattes blanches : suivi sur la Trézaillette



Dans le cadre des travaux et aménagements réalisés par le SYPEM (Syndicat de production d'eau du Montbrisonnais), deux mesures compensatoires ont été demandées par les services de la Police de l'Eau. Ces mesures reposent sur deux opérations de suivi :

- ③ Un suivi annuel des populations piscicoles sur la Trézaillette
- ③ Un suivi annuel des populations d'écrevisses à pattes blanches sur la Trézaillette

Ces deux opérations ont donc été mises en place pour la première fois cette année. Le SYMILAV participe activement à ces deux opérations. La première est réalisée en partenariat avec la fédération de pêche, et la seconde est mise en œuvre par la

SYMILAV, en lien étroit avec les opérateurs départementaux (Fédération de pêche / ONEMA).

### L'écrevisse à pattes blanches, une espèce autochtone menacée...

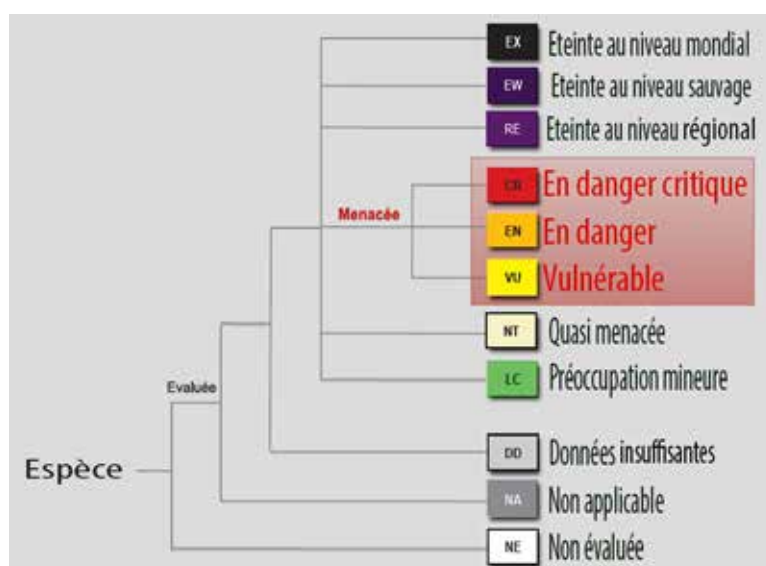


L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) est un crustacé pouvant atteindre 120 mm pour un poids de 90 g. La forme générale rappelle un petit homard : corps aplati latéralement, segmenté avec une queue aplatie en éventail. La couleur générale est vert bronze à gris avec une face ventrale plus pâle, notamment au niveau des pinces. La tête est surmontée de deux longues antennes.

*Austropotamobius pallipes* est caractéristique des eaux de bonne qualité, que l'on ne trouve plus aujourd'hui que sur les têtes de bassins versants. Elle se rencontre dans des ruisseaux frais, à courants rapides, riches en abris (souches, racines, blocs, galets...) avec des fonds graveleux à sableux aussi bien dans des cours d'eau sur substrat calcaire que granitique.

### Principales menaces sur l'espèce :

La modification des habitats de têtes de bassin et la pollution des cours d'eau sont actuellement les principales menaces pour l'espèce. A cela, il faut ajouter l'expansion catastrophique des écrevisses exotiques introduites, qui causent de très importants dégâts sur les populations autochtones. En effet, elles entrent en compétition avec les écrevisses indigènes pour la nourriture et les abris mais surtout elles sont souvent porteuses saines de maladies mortelles pour les écrevisses autochtones telles que l'aphanomyose (peste de l'écrevisse).



Catégories UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

### Un statut de protection européen :

Elle bénéficie d'un statut de protection dans le cadre de la Directive Habitat-Faune-Flore (annexe II et V), de la convention de Berne, et également au niveau national. Elle est aujourd'hui considérée comme **vulnérable** et inscrite en liste rouge des espèces (UICN).



## Poursuite du travail sur la séparation de phase des lisiers



Dans le cadre du travail du **groupe projet lié à la séparation de phase pour les lisiers**, une nouvelle démonstration de matériel a eu lieu le **jeudi 7 juillet 2016** à la Grange aux Glaces chez Séverine et Daniel GRANGE à Saint-Héand. Malgré la période davantage propice à faire les foins, les agriculteurs présents ont pu observer le travail d'une machine présentée par les Etablissements Frédières et la société APM. Après une présentation à plusieurs voix du bilan et des résultats de la campagne d'essai réalisée cet hiver, l'entreprise Frédières et la société

APM ont présenté le matériel de séparation de phases et la démarche dans laquelle ils s'inscrivent depuis plusieurs années pour ce type de matériel.

### Un attelage mobile composé de deux unités de séparation

L'attelage est composé d'une remorque, d'un broyeur, de deux pompes, de deux séparateurs en parallèle et d'un tapis évacuateur.

La société APM concepteur de l'unité, s'est appuyé sur le montage en parallèle de deux séparateurs de marque FAN. **Le débit observé était de 10 m<sup>3</sup> / h par séparateur, soit un débit de chantier tout à fait correct de 20 m<sup>3</sup> / h.**



### L'efficacité du matériel observé repose sur plusieurs points :

- La présence d'un broyeur en sortie de fosse qui permet d'éliminer des corps étrangers et d'homogénéiser le produit.
- Le passage par une conduite vibrante en entrée de séparateur, améliorant la circulation du lisier et d'éviter la formation de bouchons
- L'arrivée du lisier en direct dans le séparateur sans cuve tampon
- Le peu d'automatisation pour laisser davantage de mécanique



**Le groupe poursuit son travail et une nouvelle démonstration devrait être organisée dans les Monts du Forez**

## La 1<sup>ère</sup> rencontre du réseau des techniciens de rivières

La première rencontre du réseau des techniciens de rivières Auvergne – Rhône-Alpes orchestrée par l'ARRA<sup>2</sup> (Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne) a eu lieu à Savigneux le 13 septembre dernier. Cette journée avait pour objectif d'une part de construire le programme d'actions du réseau, à l'image de ce qui s'est construit avec le réseau des Animateurs Agri-phyto, également porté par l'ARRA<sup>2</sup>. Et, également de permettre l'échange et de découvrir des réalisations concrètes. Le SYMILAV et la Communauté d'Agglomération Loire-Forez ont proposé de découvrir :

- ③ Un radier de pont aménagé pour le franchissement piscicole à Lézigneux sur la Vidrézonne,
- ③ La passe à poissons du Pont Saint Jean à Montbrison sur le Vizézy,
- ③ Une visite au stade de Poncins relatifs à la maladie des arbres, et notamment la chalarose du frêne.

Le SYMILAV poursuit son investissement dans l'association en participant activement à ces réseaux techniques : Rivières et Agriculture





## Actualités au fil de l'eau

### *Comité d'évaluation de la politique d'intervention de l'agence de l'eau en faveur des zones humides*

Le SYMILAV participe au comité de pilotage d'évaluation de la politique d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en faveur des zones humides. Démarrée en septembre 2015, cette évaluation se poursuivra jusqu'au début de l'été 2017. Un comité de pilotage a été réuni début septembre à Orléans. Les travaux d'évaluation du comité de pilotage, s'appuie sur une mission confiée aux bureaux d'études Planète Publique et SCE. Les conclusions et recommandations qui seront faites par le comité de pilotage, serviront à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour définir sa future stratégie d'intervention à l'occasion de l'élaboration du 11<sup>ème</sup> Programme d'Intervention.

### *Journée Technique : maïs population*

Depuis 2007, L'ADDEAR de la Loire accompagne un **groupe d'agriculteurs de la Loire et du Rhône qui s'est lancé dans l'autoproduction et l'échange de semences de maïs population**. *[En opposition au maïs hybride semé classiquement, les variétés de maïs population ont une base génétique plus large qui leur donne la capacité de s'adapter à différentes conditions et aux évolutions climatiques. A la différence des maïs hybride, les maïs population se ressèment.]* Si le 1er objectif était de réduire les coûts de ce



poste de dépense, le groupe s'est rapidement attaché à travailler sur la **réduction des coûts alimentaires, la réduction de l'usage des intrants (phyto, azote et eau), l'amélioration de la biodiversité**, services rendus possible grâce à des semences plus adaptées à leurs pratiques et à leurs territoires. Aujourd'hui, le groupe désormais constitué d'une **quarantaine de fermes** travaille sur les variétés ensilage. Le groupe est basé sur les échanges entre agriculteurs : échanges techniques et de semences. Dans le cadre de ces échanges, **2 fermes du réseau "maïs population" ont ouvert leur porte pour visiter leur parcelle "vitrine"** (c'est à dire des parcelles où ont été semées plusieurs variétés population pour comparer leurs caractéristiques).

### *Préparation du Contrat Territorial (2017-2021) avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*

Dans la continuité du Contrat Rivière-Natura 2000, Le SYMILAV prépare la nouvelle contractualisation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. En s'appuyant sur le bilan 2012-2016, le syndicat va élaborer une nouvelle programmation d'actions pour la période 2017-2021. Celle-ci s'inscrit dans la suite logique de la procédure actuelle, et reprendra bon nombre des actions inscrites initialement dans le Contrat Rivière-Natura 2000 et qui n'ont pas encore été réalisées. Un renforcement du programme « agricole » sera proposé, et est actuellement en cours d'élaboration en concertation avec les organisations professionnelles agricoles.

**Un comité de pilotage restreint sera réuni prochainement**, pour balayer l'ensemble du programme prévisionnel d'actions. Le projet de contrat devra être rédigé et proposé en novembre à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.